

**SIVOM DU PAYS VIGANAIS**  
**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 AVRIL 2023**

Présents (21) : Roger LAURENS, Patrick REILHAN, Christian GAUTHIER, Stéphane MALET, José SORIANO, Frédéric SANCHE, Karine ROUQUETTE (suppléante), Myriam MOSCOVITCH, Jean-René GUERS, Romaric CASTOR, Michel GRAZIOLI, Alain DURAND, Jean-Luc GALTIER, Isabelle BAILLY, Géraldine MARTIN (suppléante), Thierry REDON, Françoise GUIDA (suppléante), Martine DURAND, Bruno MELEARD, Bruno BELTOISE, Roland CAVAILLER.

Présent partiellement (1) : Marc BRETON (à partir de la délibération 02)

Excusés (14) : Sylviane LAURENT, Paul REMISE, Patrick GRAZIOSO, Marc WELLER, Didier BERGONNIER, Eric POUJADE, Jérôme SAUVEPLANE, Roland MONTEL, Jacques GINIEYS, Bernadette JACQUEMIN, Hélène TOUREILLE, Patrick DARLOT, Renaud RICHARD, Laurent PONS.

Excusés représentés (3) : Jean-Pierre DUNOM par Karine ROUQUETTE, Roland CANAYER par Géraldine MARTIN, Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (4) : Philippe ESTEVE, Corinne VIEILLEDEN, Jean-Louis PRUNET, Christian BERTRAND.

Procurations (2) : Patrick GRAZIOSO à Frédéric SANCHE, Roland MONTEL à Isabelle BAILLY.

Secrétaire de séance : Bruno BELTOISE.

---

**01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 MARS 2023**

---

Rapporteur : Romaric CASTOR

Le procès-verbal de la séance du 09 mars 2023 a été envoyé par courriel à l'ensemble des délégués le 30 mars 2023.

Monsieur le Président propose d'approuver ce procès-verbal.

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 09 mars 2023 tel qu'annexé à la présente délibération.  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**02 - BUDGET GENERAL – LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON**

---

Rapporteur : Romaric CASTOR

Monsieur le Président indique au comité syndical qu'afin de pouvoir pallier à des problèmes de trésorerie, il est conclu une ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon d'un montant de 150 000 €.

Il est à noter qu'une ligne de trésorerie est également conclue avec le Crédit Agricole du Languedoc pour le même montant.

Les caractéristiques de la proposition de la Caisse d'Épargne du Languedoc-Roussillon sont les suivantes :

- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : EURIBOR 1 semaine + marge de 1,20 %
- Tirage par crédit d'office
- Remboursement par crédit d'office
- Demande de tirage : aucun montant minimum
- Demande de remboursement : aucun montant minimum
- Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office
- Commission d'engagement et de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la Ligne de Trésorerie Interactive et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts
- Frais de dossier : 300 € prélevés en une seule fois

Monsieur le Président amène des précisions sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole. Ces ouvertures de lignes serviront à pallier au manque de trésorerie du aux factures et remboursements qui n'arrivent pas en même temps, ainsi que pour les nouveaux travaux.

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE la ligne de trésorerie d'un montant de 150 000,00 € auprès de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**03 - BUDGET GENERAL – LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC**

---

Rapporteur : Romaric CASTOR

Monsieur le Président indique au comité syndical qu'afin de pouvoir pallier à des problèmes de trésorerie, il est conclu une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole du Languedoc d'un montant de 150 000 €.

Il est à noter qu'une ligne de trésorerie est également conclue avec la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon pour le même montant.

Les caractéristiques de la proposition du Crédit Agricole du Languedoc sont les suivantes :

- Durée : 12 mois
- Montant : 150 000 €
- Taux variable préfixé indexé sur l'EURIBOR 3 mois + marge de 1,50 %
- Versement par crédit d'office
- Remboursement par débit d'office
- Demande de tirage : 10 % minimum
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu
- Commission d'engagement ou de non utilisation : néant
- Frais de dossier : 375 €.

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE la ligne de trésorerie d'un montant de 150 000,00 € auprès du Crédit Agricole du Languedoc.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

## INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS ACCORDEE AU PRESIDENT

---

Rapporteur : Romaric CASTOR

Vu la délibération du 28 janvier 2021 donnant délégation au Président,  
Monsieur le Président informe les délégués des décisions signées entre le 24 janvier et le 03 avril 2023,

### Décisions :

23SVDEC002 : Décision approuvant la signature d'un contrat avec la société A'PROPOS pour l'assistance au bilan de fin de contrat et renouvellement du nouveau contrat de Délégation de Service Public (DSP) de l'assainissement collectif.

23SVDEC003 : Décision approuvant la réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole du Languedoc pour un montant de 125 000 €.

23SVDEC004 : Décision approuvant la réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon pour un montant de 125 000 €.

Le Comité Syndical, prend acte du compte-rendu considéré ci-dessus.

---

## QUESTIONS DIVERSES

---

### SDIS du Vigan

Madame Myriam MOSCOVITCH demande s'il y a des avancées concernant la cession du terrain au SDIS pour la construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours.

Monsieur le Président répond qu'il n'a pas plus d'informations à ce jour.

### Entretien des STEP

Pour les communes faisant intervenir un agent communal pour l'entretien de leurs STEP par convention avec le SIVOM, monsieur Thierry REDON souhaite savoir s'il est prévu de réévaluer le taux horaire au regard de l'augmentation du point d'indice et de l'inflation.

Monsieur le Président répond que ce sera le cas.

### Commune d'Avèze

Monsieur Jean-René GUERS informe que la commune d'Avèze va commencer début mai 2023 un chantier pour l'enfouissement des réseaux secs et humides.

### Commune de Blandas

Monsieur Michel GRAZIOLI demande si le SIVOM a eu un retour pour le curage de la STEP avant l'été.

Monsieur le Président va vérifier avec monsieur William BASTIDE qui prendra contact avec lui.

Monsieur le Président lève la séance à 18h20.

Le secrétaire de séance,

Le Président,